

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 novembre 2025

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-NIORT POUR LA RESTAURATION DU PORTRAIT D'HENRI DE JOYEUSE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Thibault HEBRARD, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Alain LECOINTE pouvoir à Jacques BILLY, Elisabeth MAILLARD pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Michel PAILLEY pouvoir à Dominique SIX, Nicolas ROBIN pouvoir à Aurore NADAL, Mélina TACHE pouvoir à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, François BONNET, Thierry DEVAUTOUR, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Agnès RONDEAU.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Sébastien MATHIEU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-NIORT POUR LA RESTAURATION DU PORTRAIT D'HENRI DE JOYEUSE

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 30 mai 2016 créant le Fonds Communautaire du Patrimoine en faveur de la restauration des objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques ou non protégés, et approuvant son règlement d'intervention ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 16 novembre 2020 modifiant les statuts du Fonds communautaire du Patrimoine ;

Vu la délibération de la Commune de Beauvoir-sur-Niort en date du 11 septembre 2025 sollicitant un fonds de concours pour la restauration du portrait d'Henri de Joyeuse, dit « Père ange » en capucin, avec son cadre ;

Considérant la compétence de la Communauté d'Agglomération du Niortais en matière de culture ;

Considérant l'avis favorable de la Commission du Fonds communautaire du Patrimoine du 4 septembre 2025 relatif à l'éligibilité du projet, au protocole de restauration et au montant du devis ;

La Commune de Beauvoir-sur-Niort souhaite faire restaurer le *portrait d'Henri de Joyeuse, dit « Père ange » en capucin*, avec son cadre, anonyme, huile sur toile, 17^e siècle. L'œuvre mesure 92 x 73 cm (hors cadre) et 102 x 82.5 (avec cadre).

Il est à noter que cette œuvre est protégée par les Monuments historiques avec un classement au titre des objets depuis le 25 mai 1909.

L'état de conservation de la toile présente plusieurs soulèvements importants accompagnés de nombreuses lacunes dans la couche picturale, témoignant d'une détérioration avancée. Une déchirure majeure affecte la partie basse de la toile, où la tension est notablement relâchée en raison d'un déclouage partiel sur les bords périphériques. Ce relâchement compromet la stabilité globale de l'œuvre et nécessite une intervention structurale. Le vernis appliqué sur la surface picturale est fortement oxydé et chanci, ce qui a entraîné un jaunissement marqué et une perte de transparence,

altérant ainsi la perception des couleurs d'origine. La couche de vernis est recouverte de dépôts de poussières grasses incrustées qui se sont accumulés au fil du temps, contribuant à un aspect terne et sale. Une ancienne restauration a été détectée : un mastic a été appliqué pour combler une déchirure précédente, puis repeint afin de masquer cette intervention. Une pièce de renfort a été collée au revers de la toile à l'emplacement de cette ancienne déchirure. Un bandeau clair visible sur la partie inférieure de la toile sert de référence précieuse, révélant de manière frappante le degré d'encrassement général de la surface picturale. Au revers, on note l'absence de deux écharpes, éléments essentiels pour renforcer la structure du châssis d'origine, qui se trouve par ailleurs dans un état de conservation dégradé. La toile elle-même montre des traces importantes d'encrassement sur son verso. Le cadre est assemblé à l'aide de chevilles traditionnelles, mais a fait l'objet d'une modification esthétique : sa face avant a été repeinte en faux bois. En revanche, les côtés du cadre conservent leur finition noire d'origine.

Dans l'ensemble, cette œuvre nécessite une restauration complète et soignée, combinant stabilisation mécanique, nettoyage des couches picturales et restauration esthétique afin de préserver sa valeur historique et artistique.

L'intervention sera réalisée en deux temps à l'atelier de restauration de la CAN : une désinfection par anoxie statique (œuvre picturale et son cadre) et une intervention sur le support et la couche picturale par Patrick BUTI et Justine SIONNEAU, restaurateurs spécialisés en peinture. Le cadre sera restauré par l'Atelier du Cadre à Niort.

La Commune de Beauvoir-sur-Niort, dans sa délibération du 11 septembre 2025, présente le plan de financement suivant :

DEPENSES (en HT)		RECETTES	
Restauration du <i>portrait d'Henri de Joyeuse, dit « Père ange » en capucin, avec son cadre</i>	4 780,64 €	État – Monument Historique	2 390,32 €
		CAN (Fonds Communautaire du Patrimoine)	1 195,16 €
		Autofinancement	1 195,16 €
TOTAL DEPENSES	4 780,64 €	TOTAL RECETTES	4 780,64 €

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue à la Commune de Beauvoir-sur-Niort un fonds de concours au titre du Fonds Communautaire du Patrimoine à hauteur de 1 195,16 € soit 25% du montant de l'opération de restauration du portrait de *Henri de Joyeuse, dit « Père Ange » en capucin*, accompagné de son cadre ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention d'attribution ainsi que tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué